

de l'Empire le 2 février 1809. En 1814, il était chef de bataillon de la garde nationale parisienne ; à l'arrivée de Louis XVIII, il reçut la décoration de la Légion d'honneur, ce qui n'empêcha pas Napoléon de le comprendre, pendant les Cent-Jours, parmi les pairs qu'il institua. La même dignité lui fut d'ailleurs rendue par ordonnance du 5 mars 1819. Le comte d'Arjuzon, qui cessa de siéger peu après la Révolution de Juillet, compta à la Chambre haute, parmi les défenseurs modérés de la Restauration ; il vota avec les royalistes constitutionnels.

**ARJUZON** (FÉLIX-JEAN-FRANÇOIS-THOMAS, COMTE D'), fils du précédent, député au Corps législatif du second Empire, né à Paris, le 28 avril 1800, mort à Paris, le 24 septembre 1874. Il fut, sous Charles X, gentilhomme de la chambre du roi, puis débuta dans la carrière politique comme conseiller général du canton de Montfort (Eure). Rallié au gouvernement du Prince-Président, il accepta d'être son candidat officiel au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Eure ; il fut élu avec 26,071 voix sur 29,975 votants et 48,830 inscrits, contre M. d'Osmoy, candidat de l'opposition, qui n'eut que 2,766 voix. Il s'associa, comme membre de la majorité, à tous les actes du règne de Napoléon III, ayant été successivement réélu par la même circonscription : le 22 juin 1857, avec 27,093 voix sur 33,121 votants et 46,323 inscrits, contre 5,399 à Dupont de l'Eure fils ; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 20,833 voix (M. Dupont de l'Eure en obtint 4,939), et le 24 mai 1869 par 14,826 voix contre deux nouveaux candidats de l'opposition : MM. d'Osmoy qui obtint 8,212 voix et Edmond Adam (1,541). Le comte d'Arjuzon était chambellan de l'Empereur, qui l'avait fait officier de la Légion d'honneur le 13 août 1861.

**ARMAILLÉ** (D') Voy. LAFOREST.

**ARMAN** (JEAN-LUCIEN), député au Corps législatif de 1857 à 1863, né à Bordeaux, le 22 novembre 1811, mort à Bordeaux, le 6 octobre 1873, se livra à l'étude des sciences applicables à la construction des navires de commerce à voiles et à vapeur, et reçut le diplôme de constructeur. Inventeur d'un système mixte de construction en fer et bois, il se fit remarquer par d'importantes améliorations réalisées dans les bâtiments de commerce et les bâtiments à vapeur pour la marine française. En 1854, il fut le premier qui conduisit à Paris le navire à vapeur *le Laromiquière*, de 700 tonneaux et de la force de 150 chevaux, sorti de Bordeaux, et reçut, à l'Exposition de 1855, la grande médaille d'honneur de la classe *Marine et arts militaires*. Membre du Conseil municipal de Bordeaux, du Conseil général de la Gironde, ainsi que de la Chambre de commerce, il fut, en outre, le 22 juin 1857, élu député au Corps législatif, comme candidat officiel du gouvernement, dans la 5<sup>e</sup> circonscription de la Gironde (Libourne). Il avait obtenu 13,179 voix sur 20,529 votants et 33,422 inscrits, contre 7,247 données à M. David, député sortant. A la Chambre, il vota avec la majorité, mais s'occupait surtout de questions commerciales et maritimes. Il fut réélu, le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 16,552 voix contre deux candidats de l'opposition, MM. le duc Decazes (12,838) et Brisson (887). Commandeur de la Légion d'honneur, du 20 avril 1864.

**ARMAND** (FRANÇOIS), député à l'Assemblée

constituante, puis au Conseil des Cinq-Cents, né à Allanche (Cantal), le 19 mai 1734, mort à Riom (Puy-de-Dôme), le 26 juin 1812. Avocat à Aurillac en 1789, il fut, le 26 mars, choisi comme député aux Etats-Généraux par les électeurs du tiers du bailliage de Saint-Flour. Il se fit remarquer principalement dans les discussions financières, et, à propos des assignats, dans la séance du 17 avril 1790, se prononça contre la conversion en *promesses d'assignats* des billets de caisse. Vers la même époque, il blâma le choix des commissaires envoyés par le roi dans les départements, et se plaignit même à ce sujet de la mauvaise foi du ministère. Lors du débat sur la Constitution, il proposa, pour soustraire le Corps législatif à l'influence du pouvoir exécutif, que le séjour des assemblées fût éloigné de la cour d'au moins 20 lieues. Enfin il fit, dans la séance du 28 mai 1791, la motion que les députés ne pussent être nommés haut-jurés, ce qui lui attira cette réplique de Reederer :

— Je demande que, pour s'élever à la hauteur de la proposition du préopinant, l'Assemblée décide, qu'après la session actuelle, tous ses membres se retireront dans un couvent !

La motion d'Armand ayant été rejetée, le député de Saint-Flour fut lui-même nommé haut-juré par le département du Cantal, le 1<sup>er</sup> septembre 1791.

Plus tard, il fut rappelé à des fonctions législatives par le même département, lors des élections au Conseil des Cinq-Cents (22 vendémiaire an IV). Là encore la question des assignats et des transactions contractées pendant la dépréciation de ce papier-monnaie, le préoccupa et l'amena à la tribune ; il y parut encore pour appuyer le projet de Camus en faveur d'une augmentation de traitement pour les fonctionnaires publics. Il dit à ce sujet : « Loin que ce que vous accordez aux fonctionnaires puisse les empêcher de mourir de faim, ils n'auront pas même de quoi se faire enterrer. »

Armand quitta la vie parlementaire après le 18 Brumaire an VIII. Désigné, le 28 floréal de la même année, pour exercer les fonctions de juge au tribunal d'appel de Riom, il devint, sous l'Empire, (auquel il s'était complètement rallié), conseiller à la même cour (17 avril 1811). Il mourut l'année d'après.

**ARMAND** (JOSEPH-MARIE-ROSE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Chindrieux (Savoie), le 30 août 1757, mort à une date inconnue. Il fut élu, le 11 mai 1815, membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement de Rumilly (département du Mont-Blanc), avec 34 voix sur 48 votants, contre 14 obtenues par M. Jérôme Milliet, ex-sous-préfet de Thonon. Il était alors avocat. Précédemment, il avait occupé les fonctions de président du tribunal de Rumilly.

**ARMAND** (GERMAIN), député de 1834 à 1846, né à Paris le 23 juin 1784, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 21 juillet 1854. Ancien officier de la garde impériale, propriétaire à Saint-Omer, et maire de cette ville, M. Armand, qui s'était déclaré en faveur de la révolution de Juillet, fut élu, sans opposition, le 21 juin 1834, député du grand Collège électoral du Pas-de-Calais. Ses opinions libérales le détachèrent bientôt de la majorité ministérielle, et, obéissant à l'inspiration d'Odilon Barrot, il prit place à gauche, parmi les membres de l'opposition dynastique, avec lesquels il vota jusqu'en 1846, sans prendre jamais la parole dans l'As-

semblée. C'est ainsi qu'il repoussa l'indemnité Pritchard. Il avait été réélu par le même collège les 2 mars 1839 et 9 juillet 1842. Aux élections du 1<sup>er</sup> août 1846, il échoua avec 141 voix contre M. Quanson, élu par 217 suffrages. — Il était conseiller général du Pas-de-Calais et chevalier de la Légion d'honneur.

**ARMAND** (JEAN-FRANÇOIS), député de 1837 à 1848, né à Bar-sur-Aube (Aube), le 24 juin 1789, mort à Gravières (Aube), le 27 mars 1883, — avait été élève de l'École polytechnique et appartint quelque temps à l'administration des Ponts-et-Chaussées. Sous le premier Empire, il fut, en cette qualité, chargé d'ouvrir une route de Paris à Madrid; il fit à travers les Pyrénées le tracé de ce travail, puis fut employé en Belgique jusqu'à la paix. En 1826, il compta parmi les promoteurs du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, qui fut la première tentative de voie ferrée réalisée en France, à l'exemple de l'Angleterre, des Etats-Unis, de la Belgique, etc. Après avoir donné sa démission d'ingénieur, il s'occupa de travaux agricoles et de diverses spéculations; il fut, par exemple, un des gérants de l'entreprise des diligences Armand, Lecomte et Compagnie dont la liquidation fit grand bruit. Le 4 novembre 1837, le 4<sup>e</sup> collège électoral de l'Aube (Bar-sur-Aube), l'envoya, avec 159 voix sur 317 votants et 367 inscrits, siéger à la Chambre des députés; il remplaçait M. Pavée de Vandœuvre, nommé pair de France. L'élection ayant été annulée, il dut se représenter aux suffrages des électeurs de Bar, qui lui confirmèrent son mandat. Ses premiers votes furent en opposition avec le ministère; mais cette attitude dura peu. Rallié au pouvoir, il fit partie de la majorité du ministère Molé, et opina dès lors pour toutes les mesures réclamées par le gouvernement, par exemple, pour l'indemnité Pritchard. Il fut réélu le 9 juillet 1842 par 270 voix sur 295 votants et 460 inscrits, et le 1<sup>er</sup> août 1846 par 239 voix sur 459 votants et 506 inscrits; son concurrent, M. Danton, avait réuni 219 voix.

**ARMAND DE FOREST.** *Voy.* BLAONS (marquis de).

**ARMENONVILLE.** *Voy.* LE COSTURIER.

**ARMEZ** (NICOLAS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Paimpol (Côtes-du-Nord), le 15 avril 1754, mort à Paris, le 27 avril 1825. Il habitait Plourivo, où il était propriétaire, quand les électeurs du collège des Côtes-du-Nord le choisirent, le 14 mai 1815, pour leur représentant, par 78 voix sur 159 votants et 283 inscrits. Il siégea pendant la durée des Cent-Jours, et ne prit part que par ses votes à cette courte législature.

**ARMEZ** (CHARLES-LOUIS-MARIE), député de 1834 à 1848, né à Vannes (Morbihan), le 2 décembre 1799, mort à Bourg-Blanc (Côtes du-Nord), le 11 septembre 1882, était fils d'un membre de la Haute Cour criminelle. Il sollicita pour la première fois les suffrages des électeurs des Côtes-du-Nord le 21 juin 1834, et le 2<sup>e</sup> collège de ce département (Saint-Brieuc) l'envoya siéger à la Chambre des députés, où il se rangea tout d'abord sur les bancs du tiers parti. Réélu le 4 novembre 1837, par la même circonscription, avec 94 voix sur 169 votants et 236 inscrits, il ne tarda pas à se rallier aux

ministères les plus conservateurs de la monarchie de Juillet. Il soutint, notamment, de ses votes le cabinet du 15 avril 1837 (ministère Molé). Les électeurs des Côtes-du-Nord ayant renouvelé à M. Armez son mandat législatif le 2 mars 1839, puis le 9 juillet 1842 et enfin le 1<sup>er</sup> août 1846, il siégea jusqu'à la Révolution de Février et vota dans ces diverses législatures :

Le 9 août 1842, *pour* le projet de loi sur la Régence, établissant : 1<sup>o</sup> que le roi serait majeur à 18 ans; 2<sup>o</sup> que pendant sa minorité le prince le plus proche du trône serait investi de la régence;

Le 27 janvier 1844, *pour* le projet d'adresse se félicitant de la « cordiale entente qui, d'après le discours de la Couronne, régnait entre la France et l'Angleterre »;

Les 29 février et mars 1844, *pour* le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars.

En janvier 1845, M. Armez, absent de Paris, n'eut pas à prendre part au vote sur l'indemnité qui fut allouée au missionnaire Pritchard.

De retour à son poste, il vota *pour* l'adjonction des capacités, *contre* la réduction du nombre des députés fonctionnaires, *pour* le maintien de la faculté accordée aux cours royales de distribuer aux journaux les annonces judiciaires, etc.

M. Armez qui avait fait partie de la majorité du dernier ministère Guizot, fut rendu à la vie privée par les événements de 1848. Depuis, il vécut retiré dans son château du Bourg-Blanc. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**ARMEZ** (LOUIS), fils du précédent, député en 1876 et en 1881, est né à Paris le 19 août 1838. Ingénieur civil en 1863, maire de Plourivo en 1871, révoqué par M. de Broglie en 1873, mais maintenu de fait, personne n'ayant voulu le remplacer, il était conseiller général du canton de Paimpol (Côtes-du-Nord), lorsqu'il fut élu député, le 20 février 1876, par la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Brieuc, avec 8,460 voix sur 15,287 votants et 22,786 inscrits, contre M. Duval, qui obtint 6,778 voix. Il siégea à la gauche modérée et vota : *pour* le nouveau projet de loi sur la collation des grades, *pour* le projet de loi relatif à l'élection des maires, et *pour* l'ordre du jour des gauches contre le cabinet de Broglie après le 16 mai.

Présenté comme l'un des 363 aux électeurs de sa circonscription, le 14 octobre 1877, il échoua avec 7,835 voix contre 8,615 données à M. Garnier-Bodéléac, conservateur, qui fut élu. Mais cette élection ayant été invalidée, les électeurs convoqués à nouveau le 3 mars 1878 donnèrent, cette fois, une majorité de 10,040 voix à M. Armez (son concurrent n'en obtint que 6,204). Dans cette législature, comme dans la suivante, M. Armez vota en faveur des ministères opportunistes en opposition à la fois avec la droite et avec l'extrême-gauche. Le 21 août 1881, il se vit renouveler son mandat dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Brieuc, par 8,632 voix sur 14,386 votants et 23,168 inscrits. (M. de Boisgelin en eut 5,682). Il fut secrétaire de la Chambre pendant la session.

On lisait dans sa circulaire aux électeurs : « Les gouvernements précédents promettaient la paix, ils ont fait la guerre; la République vous a promis la paix, elle l'a maintenue et la maintiendra avec toutes les puissances ».

M. Armez crut cependant devoir voter les crédits demandés pour le Tonkin, ce qui fit dire alors à un biographe intransigeant :

« C'est en vain, espérons-le, qu'aux élections prochaines cet étrange ami de la paix invoquera le dieu des *Armez*. »

En effet, il échoua, avec toute la liste républicaine, aux élections du 15 octobre 1885, et n'obtint que 42,660 voix. Le dernier conservateur élu, M. Larère en avait 70,119.

En décembre 1886, la famille Armez offrit à l'État la tête du cardinal de Richelieu, qu'elle possédait depuis la violation révolutionnaire du tombeau, et qui fut, à la même date, solennellement replacée dans le beau monument dû à Girardon, dans l'église de la Sorbonne, à Paris.

**ARMONVILLE (JEAN-BAPTISTE)**, membre de la Convention, né à Reims (Marne), le 18 novembre 1756, mort à Reims, le 11 décembre 1808, était cardeur de laine, quand éclata la Révolution, et se fit bientôt remarquer par l'exaltation de ses idées, qui lui valurent d'être élu par le département de la Marne, le 3 septembre 1792, membre de la Convention, par 130 voix sur 203 votants. Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 2<sup>e</sup> appel nominal (appel au peuple) : « Comme un assassin ne doit pas occuper le souverain pouvoir, je dis non ». Au 3<sup>e</sup> appel, il dit : *Je vote pour la mort*. Assis à la Montagne, auprès de Marat, qu'il admirait, il singeait, autant qu'il le pouvait, les excentricités de son modèle ; on l'appelait *Bonnet rouge*, à cause de la coiffure qu'il ne quittait jamais.

Il essaya de s'opposer de force, en novembre 1794, à la fermeture du club des Jacobins, dont il était un membre assidu ; son rôle politique finit avec la Convention. Il retourna à Reims, où il reprit son ancien métier, qui ne prospéra point, et mourut, dit-on, à l'hôpital de Reims à cinquante-deux ans.

**ARNAUD (JEAN-BAPTISTE-BERNARD-ANTOINE)**, député de 1815 à 1816, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 20 août 1768, mort à Perpignan le 26 janvier 1839, fut maire de Perpignan en 1809, et conseiller de préfecture de son département en 1813. Il était président du collège électoral des Pyrénées-Orientales, quand il fut élu par le collège du département, le 22 août 1815, avec 106 voix sur 118 votants et 179 inscrits. Son rôle fut des plus modestes à la Chambre introuvable, où il siégea parmi les plus modérés, et son mandat cessa avec elle. Il fut mis à la retraite, comme conseiller de préfecture, le 19 septembre 1838, quatre mois avant sa mort.

**ARNAUD (JEAN-BAPTISTE, CAVAILIER)**, député de 1817 à 1820, né à Puimoisson (Basses-Alpes), le 24 juin 1753, mort à Puimoisson, le 4 mars, 1829, étudia le droit et fut avocat au Parlement d'Aix. Ses succès au barreau lui ayant ouvert la carrière de la magistrature, il fut successivement juge de paix, juge de district et enfin, sous le premier Empire, procureur-général près la Cour criminelle des Basses-Alpes. En 1811, lors de la réorganisation des Cours et Tribunaux, un décret impérial du 1<sup>er</sup> juin l'appela à la Cour d'Aix, avec les mêmes fonctions ; il les garda après la chute de l'Empire, jusqu'en 1820. Président, à plusieurs reprises, du collège électoral des Basses-Alpes, il fut, le 20 septembre 1817, élu par ce collège, membre de la Chambre des députés, avec 103 voix sur 181 votants et 274 inscrits, contre M. de Gassaud, maire de Manosque (77 voix.) Arnaud, qui s'était, sans

hésitation, rallié au gouvernement royal, prêta constamment au ministère l'appui de son vote. Il garda, d'ailleurs, dans les débats parlementaires un silence complet. Réélu député le 20 octobre 1818, avec 97 voix sur 143 votants et 281 inscrits contre M. de Laplane, conseiller général (34 v.), il siégea sur les bancs de la droite jusqu'en 1820, époque à laquelle l'état de sa santé le détermina à refuser une nouvelle candidature législative. Il fut, la même année, admis à la retraite avec le titre de président honoraire. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII, il avait été créé chevalier de l'Empire, le 28 janvier 1809.

**ARNAUD (HENRI)**, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Draguignan (Var) le 8 janvier 1798, mort à Brignoles (Var) le 9 juillet 1866, était négociant (confiseur) à Toulon au moment de la Révolution de Février 1848. Avant été mêlé, sous Louis-Philippe, aux luttes de l'opposition avancée contre le pouvoir, il fut porté le 23 avril par les républicains comme candidat à l'Assemblée constituante, et élu, le 5<sup>e</sup> sur 9, par 30,704 voix (87,328 votants, 96,216 inscrits.) Appartenant à l'opinion républicaine modérée, il vota généralement avec la gauche ; toutefois il s'abstint dans plusieurs circonstances importantes ; c'est ainsi qu'an lendemain du vote (4 novembre 1848) de l'ordre du jour présenté par Dupont de l' Eure : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie », Arnaud, porté absent par le *Moniteur*, écrivit que, présent à la séance, il s'était volontairement abstenu. Le 2 septembre, il avait voté avec la droite, pour le maintien de l'état de siège pendant la discussion de la Constitution. A ces exceptions près, il opina comme les démocrates de l'Assemblée : contre le décret sur les clubs, contre la loi rétablissant le cautionnement, contre les poursuites intentées à Louis Blanc et à Causidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, et pour l'abolition de la peine de mort. En congé de septembre à novembre 1848, il se prononça, le 12 janvier 1849, contre la proposition Râteau et le 16 avril contre l'expédition de Rome. Adversaire de la politique de Louis-Napoléon, il la combattit encore par ses votes à l'Assemblée législative, où 28,773 voix l'envoyèrent, le 13 mai 1849 : il passa le 2<sup>e</sup> sur 7. Avec la gauche de l'Assemblée, où il siégea, il refusa son suffrage à toutes les demandes de crédits pour l'expédition romaine, ainsi qu'à la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement et à la nouvelle loi électorale du 31 mai 1850. Il ne joua plus aucun rôle politique après le coup d'Etat de Décembre.

**ARNAUD (FRÉDÉRIC)**, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et sénateur de 1876 à 1878, né à Saint-Girons (Ariège) le 8 avril 1819, mort à Versailles, le 30 mai 1878. — Avocat à Paris, il se fit une réputation sous Louis-Philippe, dans le parti démocratique, par l'ardeur de sentiments catholiques qu'il croyait conciliables avec ses opinions républicaines. Après la Révolution de Février 1848, il sollicita, comme candidat républicain modéré à l'Assemblée constituante, les suffrages des électeurs de l'Ariège, dans une profession de foi où il se prononçait contre le communisme, et ajoutait : « Je veux les cultes libres et indépendants. Plus de servitudes pour l'église, qu'elle se déguise sous le voile menteur des libertés gallicanes, ou qu'elle re-

posent sur le séduisant prétexte des droits de la nation. Je veux qu'un traitement, distribué par l'Etat, comme une dette nationale, aux ministres de tous les cultes, soit pour eux une garantie de plus d'indépendance et de dignité.»

Il réclamait la réduction du nombre des fonctions publiques, une répartition nouvelle des impôts, la révision de la législation forestière et l'abolition de l'impôt du sel. Il terminait par ces mots : « Après m'être religieusement interrogé devant Dieu, j'ose aspirer à l'insigne honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale, sûr d'apporter à l'œuvre commune, l'esprit de justice qui convient au législateur, le sentiment de fraternité qui fait le républicain. » Il fut élu le 23 avril, le 1<sup>er</sup> sur 7, avec 29,515 voix sur 65,972 votants et 71,717 inscrits. Il siégea à gauche, et catholique démocrate, se déclara à la tribune contre l'expédition de Rome; toutefois, il ne s'associa pas, lorsqu'elle fut proposée par Ledru Rollin, à la demande de mise en accusation du président et de ses ministres. Le *Moniteur* le porta comme *absent* lors des votes : sur les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (26 août 1848), sur le droit au travail (2 novembre) et sur l'amnistie des transportés (2 mai 1849). Dans les autres questions, il vota le plus souvent avec la gauche, notamment contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, et contre l'interdiction des clubs. Avec le parti modéré, il s'associa à la politique de Cavaignac et au vote (25 novembre 1848) de l'ordre du jour en son honneur. Réélu à l'Assemblée législative le 13 mai 1849, le 2<sup>e</sup> sur 6, avec 22,161 voix sur 45,357 votants et 77,191 inscrits, il y combattit la politique de l'Élysée et, sans faire partie de la Montagne, la plupart du temps vota avec la gauche contre les lois restrictives des libertés et du suffrage universel, présentées par les ministres du Président.

Lors du coup d'Etat de Décembre 1851, Arnaud (de l'Ariège), prit part, avec Victor Hugo, Schœlcher, Madier de Montjau, et autres représentant de la gauche, aux tentatives de résistance qui marquèrent la première journée. Il accompagnait Victor Hugo sur le boulevard, lorsque, devant un régiment de cuirassiers qui défilait le sabre nu, tous deux poussèrent cœcri : *A bas les traîtres !* « A voir Arnaud, a écrit Victor Hugo (*Histoire d'un crime*) avec son geste intrépide, sa belle tête pâle et calme, son regard ardent, sa barbe et ses longs cheveux châtains, on croyait voir la rayonnante et foudroyante figure d'un christ irrité. » Le succès du coup d'Etat rendit Arnaud (de l'Ariège) à la vie privée. Sous l'empire, il se tint à l'écart des affaires publiques et se contenta de publier divers ouvrages : *L'Indépendance du pape et les droits des peuples* (1860), *la Papauté temporelle et la Nationalité italienne* etc. où il continuait de poursuivre la solution de son problème favori, la réconciliation du catholicisme et de la démocratie moderne; il s'y déclarait contre l'infailibilité du pape et contre le pouvoir temporel. Son dernier ouvrage, *Révolution et l'Eglise*, avait pour conclusion ces lignes caractéristiques :

« Quand donc se trouvera-t-il un pape, tout pénétré de la foi vivante des temps apostoliques qui, par un acte d'autorité réparatrice, rompra avec ces traditions si contraires à l'esprit de l'Evangile, dégagera le pontife du monarque, délivrera Rome de la garde des armes temporelles, rendra à l'Italie sa capitale et au monde chré-

tien le centre vénéré de son unité religieuse? De quelles bénédictions ne serait-il pas l'objet, lorsque, redevenu simplement et saintement le chef de l'Eglise, il ne ferait plus entendre que des paroles de paix et de liberté! »

Candidat sans succès, aux élections du Corps législatif, le 22 juin 1857 et le 24 mai 1863, il réunit la dernière fois 7,308 voix contre 21,181 données au député officiel sortant M. Denat. Arnaud de l'Ariège fut rendu à la vie publique par la Révolution du 4 Septembre. Nommé membre de la Commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat, puis élu le 4 novembre 1870, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il fut, aux élections du 8 février 1871, porté candidat, dans le département de la Seine, à l'Assemblée nationale, à la fois par les républicains modérés et, par un certain nombre de conservateurs, auxquels ne déplaisaient pas ses opinions religieuses : il fut élu avec 79,955 voix sur 328,970 votants et 547,858 inscrits. (Il échouait à la même date dans l'Ariège avec 18,223 voix.) Il fit partie de la gauche républicaine et vota contre les préliminaires de paix. Au moment de l'insurrection communaliste du 18 mars 1871, il fut comme député et maire de Paris l'interprète de ses collègues des autres arrondissements, qui étaient venus à Versailles pour demander à être entendus par l'Assemblée. Il déclara qu'il fallait « s'unir de cœur avec Paris et ne former avec lui qu'une âme nationale et républicaine ». Turbulentement accueillie par la droite de l'Assemblée, cette intervention resta sans effet. M. Arnaud (de l'Ariège) s'abstint dans le vote sur les prières publiques, en disant « qu'il avait trop le respect de Dieu pour abaisser son nom dans des querelles de partis. » Il vota : pour l'abrogation des lois d'exil contre les Bourbons, contre la dissolution des gardes nationales, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour les lois constitutionnelles, et contre la loi sur l'enseignement supérieur. Il fit, le 14 juin 1875, un discours contre les empiétements du parti clérical. Candidat républicain aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut élu par 208 voix sur 386 votants contre MM. de Saint-Paul (147 v.) et Aclouque (133). Il siégea à gauche, vota en Juin 1877, contre la dissolution réclamée par le gouvernement du 16 Mai, et s'associa, jusqu'à sa mort, à tous les votes des républicains de la Chambre haute.

**ARNAUD (JOSEPH-PIERRE)**, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Grenoble (Isère), le 14 juin 1801, mort à Grenoble le 12 janvier 1885. Négociant à Grenoble et maire de cette ville, dévoué à la politique du 2 Décembre, M. Arnaud fut, le 29 février 1852, le candidat officiel du gouvernement dans la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Isère. Il l'emporta avec 26,231 voix (28,018 votants et 45,537 inscrits) sur M. Bordillon qui n'obtint que 1,041 voix. Réélu le 22 juin 1857 par la même circonscription avec 24,491 voix contre le candidat de l'opposition, M. Dupont-Delporte (3,669 voix), il fit partie, en toute occasion, de la majorité du Corps législatif et prit part, entre autres, au vote de la loi de sûreté générale (1858). Il cessa, en 1863, de représenter le département de l'Isère et il resta jusqu'à sa mort à l'écart de la politique active.

**ARNAUD. Voy. VITROLLES (BARON DE).**

**ARNAULDET (LOUIS-CHRISTOPHE)**, député de 1839 à 1842, né à Niort (Deux-Sèvres), le

6 mars 1792, mort à Niort, le 10 juin 1873, était fils de Honore-François-Marie Arnauld, qui mourut président du tribunal civil de Niort. Après avoir fait à Poitiers ses études de droit, il revint (1813) dans sa ville natale et y exerça, jusqu'en 1819, la profession d'avocat; puis il entra dans la magistrature comme substitut au parquet de Civray (Vienne); il passa presque aussitôt en la même qualité à Fontenay (Vendée), fut plus tard juge au tribunal de Niort et devint, en 1833, le président de ce tribunal.

Conseiller municipal de Niort, il brigua, le 2 mars 1839, le mandat législatif, et fut élu député du 1<sup>er</sup> collège électoral des Deux-Sèvres (Niort), avec 310 voix; son concurrent, qui était Michel de Bourges, avait obtenu 242 suffrages; il siégea dans les rangs de la majorité conservatrice de la Chambre jusqu'en 1842, sans s'y faire remarquer autrement que par ses votes (en faveur du ministère) et par la part qu'il prit aux travaux des commissions et des bureaux.

**ARNAULT** (ANTOINE-VINCENT, CHEVALIER), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Paris, le 22 janvier 1766, mort à Goderville Seine-Inférieure, le 16 septembre 1834, fils de Nicolas-Vincent Arnauld, bourgeois de Paris, et de Marie-Jacqueline Leduc, appartenait, par sa famille, à la maison du comte de Provence; était, en 1785, secrétaire du cabinet de la comtesse de Provence et acquit, en 1787, une charge de cour dont l'émigration lui fit perdre l'exercice et le prix. Il publia quelques poésies et fit jouer, avec succès, en 1791, sa première tragédie, *Marius à Minturnes*.

Emigré en Angleterre, après le massacre des prisons (septembre 1792), il rentra en France, lorsqu'il fut arrêté à Dunkerque; sa réputation d'auteur tragique lui valut la liberté. Il entra dans l'administration en 1797 et fut chargé par le général Bonaparte de l'organisation des îles Ioniques. L'année d'après, il voulut accompagner l'armée d'Égypte, mais il s'arrêta à Malte avec son beau-frère Regnault de Saint-Jean-d'Angély, fut pris, au retour, par les Anglais, qui ne le retiennent prisonnier qu'une semaine.

Élu membre de l'Institut en septembre 1799, il obtint, en récompense de son adhésion et de son concours au 18 Brumaire, d'être attaché à la 3<sup>e</sup> division du ministère de l'Intérieur et d'accompagner Lucien Bonaparte, nommé, en 1801, ambassadeur à Madrid; il était membre de la Légion d'honneur au 26 frimaire an XII. Vice-président de l'Institut en 1805, il présenta à Napoléon, au retour de la campagne, l'adresse de félicitations de cette compagnie.

En septembre 1803, il fut nommé conseiller ordinaire et secrétaire général du Conseil de l'Université réorganisée, et créé chevalier de l'Empire, le 3 mai 1809.

Bien qu'ayant adhéré, le 6 avril 1814, à la déchéance de Napoléon et étant même allé au devant de Louis XVIII jusqu'à Compiègne, il fut révoqué de toutes ses fonctions, qui lui revinrent en partie au retour de l'île d'Elbe. Le 6 mai 1815, le 4<sup>e</sup> arrondissement électoral de Paris l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, au troisième tour de scrutin, par 39 voix sur 59 votants, à la majorité d'une voix, contre M. Agier, ex-président de la Cour impériale de Paris.

Après Waterloo, il ne se rallia plus à la Restauration et fut du nombre des députés qui protestèrent contre la fermeture de la Chambre

par ordre du nouveau préfet de police (juillet 1815).

Proscrit peu après, il gagna la Hollande, ne s'y plut pas, rentra en France dès qu'on lui en rouvrit les portes (novembre 1819), et ne s'occupa plus que de littérature. L'État lui accorda une pension de retraite. Il est l'auteur d'un certain nombre de tragédies: *Lucrèce*, *Cincinnatus*, *Germanicus*, etc. Cette dernière, jouée en 1817, provoqua, par des allusions très transparentes au prisonnier de Sainte-Hélène, une vive critique du royaliste Martainville, qui dut se battre en duel avec un des fils de l'auteur et fut légèrement blessé; il a publié également une *Vie de Napoléon* en 3 volumes, et de curieux mémoires, *Souvenirs d'un octogénaire*. Il ne reprit qu'en 1829 sa place à l'Académie française, dont il fut élu secrétaire perpétuel un an avant sa mort.

**ARNAULT** (FERDINAND-LOUIS-BARTHÉLEMY), membre de la Chambre des députés, né à Tours (Indre-et-Loire), le 21 septembre 1837, est le fils d'un professeur agrégé de l'Université. Après de solides études juridiques qu'il poussa jusqu'à l'agrégation, M. Arnauld fut, en 1875, nommé professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Toulouse. Il occupait cette chaire lors des élections législatives de 1885; il était en même temps vice-président du Conseil général de Tarn-et-Garonne, où il représentait le canton de Montpezat; il fut, dans ce département, élu le 3<sup>e</sup> de la liste conservatrice, avec 31,041 voix sur 59,851 votants et 69,647 inscrits. Les élections de Tarn-et-Garonne ayant été invalidées dans la séance du 20 décembre 1885, les électeurs, convoqués à nouveau, nommèrent, cette fois, deux conservateurs et deux républicains. Les deux républicains étaient MM. Lasserre et Trubert, les deux conservateurs, MM. Prax-Paris et Arnauld; M. Arnauld avait 30,965 voix sur 61,785 votants et 70,064 inscrits. Dans le cours de la législature, M. Arnauld, qui siége à droite, a constamment voté avec les monarchistes de la Chambre; il a refusé son suffrage aux divers cabinets de gauche qui se sont succédé au pouvoir et est intervenu, pendant la dernière législature, dans la discussion du projet de loi organique militaire, contre lequel il a voté; il a présenté, de concert avec M. Amagat, un amendement créant une exception en faveur des élèves des facultés et écoles supérieures de l'État, il s'est prononcé en dernier lieu contre les ministères Floquet et Tirard, et a voté contre le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini des projets de révision (14 février), contre la demande en autorisation de poursuites contre trois députés, membres de la Ligue des Patriotes (14 mars); contre les poursuites intentées par le gouvernement au général Boulanger (4 avril). M. Arnauld a publié un cours d'économie politique, un ouvrage sur la Commune de 1871, plusieurs opuscules de droit et de jurisprudence, et divers discours prononcés comme secrétaire perpétuel de l'Académie de législation de Toulouse. On lui doit aussi un rapport sur le projet de loi destiné à modifier la loi du 21 juillet 1867 sur les sociétés. Ce rapport fut rédigé par lui en qualité de membre et rapporteur de la Commission extra-parlementaire qui élabora en décembre 1882 un projet voté par le Sénat en décembre 1884.

**ARNAVON** (LOUIS-HONORÉ), député en 1831, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 10 juin 1786, mort à Marseille, le 18 octobre 1841.

Fabricant de savons à Marseille, il était en 1830, conseiller municipal de cette ville et colonel de la garde nationale. Le 8 septembre 1831, une élection partielle ayant eu lieu dans le premier collège électoral des Bouches-du-Rhône (Marseille), deux tours de scrutin successifs, ne donnèrent pas de résultat définitif, à cause du petit nombre des électeurs qui prirent part au vote : au 3<sup>e</sup> tour seulement, M. Arnavaon, conservateur, fut élu, mais avec 38 voix seulement sur 55 votants et 244 inscrits. M. Mignet en avait obtenu 14. M. Arnavaon siégea seulement quelques semaines ; dans la séance du 21 octobre suivant, il fit parvenir au président sa démission de député.

**ARNEAUDEAU** (EUGÈNE-JEAN-MARIE), membre du Sénat, né à Laon (Aisne), le 8 septembre 1821, passa par l'École polytechnique, et en sortit comme officier du génie. Sous-lieutenant en 1843, lieutenant en 1845, capitaine en 1849, il devint chef de bataillon, le 17 janvier 1855, lieutenant-colonel le 21 janvier 1860, colonel le 16 mai 1863, général de brigade le 27 février 1868 et général de division le 30 décembre 1875. Il avait quitté l'arme du génie pour celle de l'infanterie. Il fit en Afrique ses premières campagnes, et prit part, en 1870, à la guerre franco-allemande ; il commandait une brigade dans le 3<sup>e</sup> corps d'armée (maréchal Bazaine). Par la suite, il fut successivement pourvu du commandement de la brigade d'Angoulême, puis de celui de la 16<sup>e</sup> division d'infanterie, comprenant les subdivisions des régions de Cosne, Bourges et Nevers. En 1877, M. Bourbeau, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur de la Vienne, étant mort, les conservateurs de ce département firent choix du général Arneaudéau, pour le remplacer au Sénat ; il fut élu, le 2 décembre, par 203 voix sur 364 votants et 375 inscrits, contre 171 voix données à M. Gassan. M. Arneaudéau prit place à droite et vota avec les conservateurs : *contre* l'article 7 et les lois présentées par M. Ferry sur l'enseignement, *contre* l'amnistie, etc. Réélu le 8 janvier 1882 avec 202 voix sur 375 votants, contre M. Salomon, ancien député (167 voix), il se prononça : *contre* la loi sur le serment judiciaire, *contre* l'expulsion des princes, *contre* le rétablissement du divorce, et *contre* le nouveau projet de loi sur l'armée (mai 1888), dans lequel il blâma la réduction du service à trois ans, et la complète suppression des dispenses conditionnelles. Il a voté, le 13 février 1889, *contre* le rétablissement du scrutin uninominal, le 18 février *contre* la proposition de loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse, le 29 mars *contre* la proposition de loi érigeant le Sénat en haute cour de justice pour juger les attentats commis *contre* la sûreté de l'État. Le général Arneaudéau est commandeur de la Légion d'honneur, du 7 juin 1865.

**ARNIM** (CHARLES-RODOLPHE-BERNARD D'), député de l'Éms-supérieur au Corps législatif du premier Empire, né à Minden (Allemagne), en 1753, mort à une date inconnue. Après la constitution des nouveaux départements, formés des pays annexés à la France, Bernard Arnim, d'une ancienne famille qui a fourni à l'Allemagne plusieurs personnages de marque, fut directement désigné par l'Empereur, le 12 avril 1812, sur une liste de présentation dressée par le préfet de l'Éms-supérieur, pour représenter au Corps législatif ce département. Il était propriétaire à Minden et remplissait les fonctions de président du Tribunal de première

instance dudit lieu. Précédemment, il avait été président de la régence de la principauté de Minden. Il siégea, sans jamais prendre la parole, jusqu'en 1815.

**ARNOUL** (JEAN-BAPTISTE-BERNARD), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Provins (Seine-et-Marne), le 1<sup>er</sup> juillet 1761, mort à Provins, le 27 octobre 1838, était entré dans les ordres et appartenait au clergé, avant la Révolution, comme grand-vicaire à Hasselt, dans le Limbourg. Rentré dans la vie civile, il fut, le 22 germinal an VII, élu député au Conseil des Cinq-Cents, pour le département des Forêts. Plus tard, il obtint la majorité des voix comme candidat au Corps législatif impérial, dans l'arrondissement d'Hasselt (38 suffrages sur 74 votants), mais le Sénat conservateur ne ratifia pas le choix des électeurs. Le Consulat le nomma sous-préfet d'Hasselt, le 25 germinal an VIII, et l'Empire, procureur impérial près le tribunal de cette ville : il fut fait en dernier lieu conseiller de préfecture du Bas-Rhin, en mai 1808.

**ARNOULD** (AMBRROISE-HENRY, CHEVALIER), député au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq-Cents, puis membre du Tribunal, né à Paris, le 26 mars 1757, mort à Paris, le 4 juillet 1812, fit ses études à Dijon, puis vint à Paris, où il s'occupa d'économie politique et de questions financières. Partisan modéré de la Révolution, il était en 1791 sous-directeur du bureau de la Balance et du Commerce, quand il publia, sur les *Relations commerciales de la France dans toutes les parties du globe*, un ouvrage qui fut remarqué. En l'an III, il s'attacha, dans une nouvelle brochure intitulée : *Point de terrorisme contre les assignats*, à démontrer l'utilité de l'émission de ce papier-monnaie ; puis, ayant pris parti après le 9 Thermidor contre la Convention nationale, il fut mêlé à l'insurrection du 13 Vendémiaire an IV ; obligé de fuir, il reprit ses études économiques et publia encore un ouvrage sur le *Système maritime et politique des Européens pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle*. Il y propose de faire de Paris une ville maritime afin d'égaliser les forces navales de la France à celles de l'Angleterre.

Élu le 26 germinal an VI, par le département de la Seine, député au Conseil des Anciens, il y fit partie de la commission des finances, fut chargé de plusieurs rapports sur le commerce, l'administration, etc., et appuya le rétablissement de l'impôt sur le sel. Il contribua au rappel de la loi des neutres, rappel qui, en réponse à la conduite du gouvernement anglais, lequel n'en avait jamais tenu compte, ordonna la saisie en mer des bâtiments de commerce des nations qui s'étaient déclarées neutres. En l'an VII, il sortit du Conseil des Anciens et entra, toujours comme représentant de Paris, au Conseil des Cinq-Cents ; il concourut au renversement du Directoire et à l'établissement du Consulat. Bonaparte l'appela à faire partie (19 brumaire an VIII) de la Commission législative intérimaire qu'il forma après son Coup d'État ; ce fut lui que le premier consul chargea de demander en faveur de Sieyès la dotation du domaine de Crosne comme récompense nationale. Il fut encore l'auteur d'un long rapport sur les moyens de relever le crédit public. Son zèle lui valut une place au Tribunal (4 nivôse an VIII). Il fut secrétaire de cette assemblée, et, en cette qualité, fit partie de la commission chargée d'examiner la motion de Curée en faveur de l'établissement du régime impérial. Dans la discussion qui eut

lieu sur ce grave sujet, Arnould combattit avec beaucoup de vivacité et d'aigreur l'opinion de Carnot, qui y était opposé; le débat dégénéra presque en altercation. Comme orateur du Tribunal, il soutint devant le Corps législatif divers projets importants sur les finances, et, lors de la suppression de cette assemblée il fut nommé conseiller-maître à la Cour des Comptes. Chevalier de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII, il avait été, de plus, fait chevalier de l'Empire en mai 1808. Indépendamment des mémoires cités plus haut, Arnould est l'auteur d'une *Histoire générale des finances depuis le commencement de la monarchie, pour servir d'introduction au budget annuel*.

**ARNOULT** (CHARLES-ANDRÉ-REMY), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Beze (Côte-d'Or), le 11 août 1754, mort à Beze, le 30 juillet 1796. Avocat à Dijon, il fut, le 7 avril 1789, élu député du Tiers aux États-Généraux pour le bailliage de Dijon. Il se montra dans l'assemblée le partisan décidé des idées nouvelles, y demanda la suppression des dîmes, proposa de décréter l'inadmissibilité de la branche d'Espagne au trône de France, et fit, à la séance du 21 juin 1790, un curieux rapport sur l'état de désorganisation complète du Parlement de Dijon. « Ce n'est pas, dit-il, mauvaise volonté de la part des magistrats, c'est une impossibilité physique. La chambre des vacations est composée d'un président dont le père, octogénaire, est depuis trois mois à la dernière extrémité. Ce magistrat donne tous ses soins à son père, et l'on ne peut lui en faire un crime.

Trois autres sont passés dans l'étranger (*sic*); à cela, il n'y a pas encore de remède: l'on ne guérit pas de la peur. Deux conseillers-cleres ne peuvent pas être juges en matière criminelle. Ainsi il reste sept juges, dont le plus ancien n'a pas vingt-sept ans. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, ce tribunal est sans activité; les prisons regorgent d'accusés... etc. » Il proposa enfin, vers la fin de la session de la Constituante, de déclarer propriétés nationales les rivières navigables et réclama l'abolition des baux à domaines congéables usités dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Arnould exposa que ce reste de la féodalité soumettait les cultivateurs bretons à une véritable sujétion et devait disparaître avec l'établissement de la liberté. (*Moniteur* du 28 mai 1791.)

Arnould fut élu, le 6 septembre 1791, procureur-général syndic de la Côte-d'Or. Il ne quitta plus sa province jusqu'à l'époque de sa mort. Il avait publié en 1792, une *Collection* des décrets des Assemblées constituantes et législatives.

**ARNOULT** (GEORGES-MARIE), député de 1876 à 1885, né à Pont-l'Abbé (Finistère), le 9 juin 1832, mort à Quimper (Finistère), le 7 mai 1887. Propriétaire à Pont-l'Abbé et président du comice agricole, M. Arnould fut élu pour la première fois député par la 2<sup>e</sup> circonscription de Quimper, comme républicain conservateur, avec 7,832 voix sur 12,417 votants et 17,855 inscrits, contre M. Boloré, 4,586 voix. Inscrit au centre gauche, il vota *pour* les nouveaux projets de loi sur la collation des grades et sur l'élection des maires, se prononça *contre* l'acte du 16 mai et fut des 363. A ce titre, il obtint de ses électeurs (14 octobre 1877) le renouvellement de son mandat, avec 9,364 voix sur 14,356 votants et 18,795 inscrits, contre M. de Lécluse (5,001 voix.) Avec les modérés de la gauche, il s'abstint dans plusieurs délibérations

et vota, en faveur du ministère Dufaure, *pour* l'élection de M. Grévy, comme président de la République, *pour* l'invalidation de l'élection Blanqui, *contre* l'amnistie plénière, etc. Réélu le 21 août 1881, par 7,705 voix contre 5,868 au candidat monarchiste, M. de Fretoy, M. Arnould, qui s'était déclaré le « candidat constitutionnel de l'ordre et de la paix, » se prononça dans la législature de 1881-85 *pour* les divers crédits demandés pour l'expédition du Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassadeur près du pape, *pour* le maintien du budget des cultes et *contre* l'élection du Sénat par le suffrage universel. Il échoua dans son département, lors des dernières élections générales (4 octobre 1885), ainsi que toute la liste républicaine, sur laquelle il figurait; il avait obtenu 57,076 voix au scrutin de liste.

**ARNOUS** (MARIE-GUSTAVE-LOUIS-EUGÈNE), membre de la Chambre des députés, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 30 juin 1846, est fils du général d'artillerie Arnous, et petit-neveu de l'amiral Arnous, ancien gouverneur de la Martinique, mort gouverneur du palais de Fontainebleau. Il s'engagea pendant la guerre de 1870 dans la garde mobile, où il fut capitaine, et prit part à la défense de Paris, notamment au combat de Buzeval. Après la conclusion de la paix, il se présenta au concours du Conseil d'Etat, y fut admis comme auditeur, et conserva ces fonctions jusqu'en 1879. Démissionnaire à cette date, il entra dans la politique militante, comme conservateur bonapartiste. Son mariage avec Mlle André, fille de l'ancien député et sénateur de la Charente (V. *ce nom*) et sœur de M. Jules André, mort en 1883, député de Barbezieux, avait fait à M. Arnous une situation importante dans la Charente. Il sollicita, le 20 janvier 1884, la succession de son beau-frère dans la circonscription de Barbezieux; il fut élu par 7,080 voix contre M. Trarieux, candidat républicain (5,207 voix), sur 12,380 votants et 15,315 inscrits. Peu de temps après, il fut élu aussi conseiller général de la Charente par le canton de Brossac. A la Chambre, il siégea à droite et vota constamment avec les conservateurs, au nom desquels il attaqua plusieurs fois la politique financière du gouvernement républicain; il intervint dans la discussion du budget de 1885, parla sur le contrôle financier du service de la trésorerie et de l'émission des emprunts, sur l'accroissement des pensions civiles et ses rapports avec la politique des « épurations ». Il défendit à la tribune des amendements relatifs à la loi électorale du Sénat, au dégrèvement des populations viticoles atteintes par le phylloxera, etc. Réélu aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Charente, le 3<sup>e</sup>, avec 48,577 voix (88,972 votants, 112,037 inscrits), il y a repris sa place à droite, et son attitude d'opposant déclaré. Il a toujours refusé son vote aux ministères que soutenait la gauche de l'Assemblée, et s'est prononcé le 11 février 1889, *contre* le rétablissement du scrutin uninominal, le 14 février *pour* l'ajournement indéfini du projet de révision, le 14 mars *contre* la demande en autorisation de poursuites contre trois députés, membres de la Ligue des Patriotes, le 2 avril *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, le 4 avril *contre* la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

**AROUX** (MICHEL-JEAN-BAPTISTE-JACQUES), député au Corps législatif du premier Empire,

né à Yveleron (Seine-Inférieure), le 24 juin 1761, mort à Rouen, le 13 juillet 1841, exerça successivement dans cette dernière ville, sous la Révolution et sous l'Empire, les fonctions de membre du Bureau de paix, de juge au tribunal de district, de directeur du jury, de substitut au tribunal d'appel, de premier avocat général, puis de président de Chambre à la Cour. Il fut nommé, le 2 fructidor an XII (1805), député au Corps législatif et réélu à la même assemblée, le 10 août 1810. Pendant toute la durée du régime impérial, il se montra fidèle à la personne et à la politique de Napoléon. Il quitta, après 1815, la vie parlementaire, où il s'était peu signalé.

**AROUX (ERGÈSE)**, fils du précédent, député de 1831 à 1837, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 21 octobre 1793, mort à Paris, le 17 octobre 1859, fit ses études au collège de Sainte-Barbe et suivit les cours de l'École de droit. Avocat à Rouen à partir de 1815, il obtint au barreau quelques succès, s'occupa de politique et se fit un nom parmi les membres les plus actifs de l'opposition libérale sous la Restauration. Le 28 juillet 1830, dès cinq heures du matin, il se rendait au *Journal de Rouen*, barricadait les portes de l'imprimerie, rédigeait et faisait composer, sous forme de lettre au préfet, une énergique protestation contre les actes du ministère. Trois jours après, il était élu secrétaire d'une commission municipale chargée d'administrer provisoirement la ville de Rouen. Partisan déclaré de la monarchie de Juillet, il reçut du gouvernement (septembre 1830) le poste de procureur du roi à Rouen, et, à peine entré en fonctions, eut à réprimer un soulèvement des ouvriers de Darnétal. Appelé à la Chambre des députés le 6 septembre 1831, par le 8<sup>e</sup> collège électoral de la Seine-Inférieure, avec 98 voix sur 176 votants et 379 inscrits, contre le général Athalin, 78 voix, puis réélu le 21 juin 1834, il vota généralement avec les conservateurs, non sans montrer, dans plusieurs occasions, une certaine indépendance. Il fut même (août 1832) destitué de ses fonctions de procureur du roi pour avoir fait adopter par le tribunal de Rouen cette opinion : que la présence officielle, obligatoire, des autorités constituées à une cérémonie religieuse, impliquait la reconnaissance d'une religion d'Etat, et conséquemment, méconnaissait les principes de la Charte de 1830. Rentré au barreau, ses confrères le choisirent pour bâtonnier de l'ordre.

À la Chambre des députés, M. Aroux prit une part sérieuse aux discussions d'affaires. Il fut l'un des auteurs de la proposition de loi sur les chemins vicinaux. Une autre proposition de loi sur les cours d'eau, formant un système complet, dont il donna lecture à la Chambre, fut renvoyée à l'examen d'une commission qui conclut à l'adoption. Il intervint dans les débats suivants : 1832, budget des Travaux publics et des Affaires étrangères; loi sur la pêche de la baleine et de la morue. — 1833, loi sur l'organisation départementale, loi sur l'instruction primaire, dont il amenda l'article 15. — 1834, projet concernant les crieries publiques, sur lequel il proposa un amendement; navigation de la basse Seine, vente des fruits et récoltes pendant par racines. — 1835, budget des Finances, loi sur les chemins vicinaux, à la rédaction de laquelle il contribua activement comme membre de la commission parlementaire chargée de l'examiner, et comme membre de la commission instituée par le ministre de l'Intérieur. — 1836, loi sur les justices de paix.

Il ne se présenta pas aux élections de 1837, et se consacra tout entier à des travaux littéraires : traductions de Thomas Moore, de Milton, de Dante et de l'*Histoire universelle* de C. Cantu.

**ARPIN (JACQUES)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Quentin (Aisne), le 30 novembre 1763, mort à Roupv (Aisne), le 27 octobre 1831, était manufacturier à Saint-Quentin, quand les électeurs du collège du département de l'Aisne (64 sur 117 votants, 280 inscrits), l'appelèrent à la Chambre des représentants, dite des Cent-Jours, le 8 mai 1815. Il y prit la parole, dans la dernière séance du 7 juillet 1815, sur la question de la pairie, et combattit très vivement le principe de l'hérédité, qui fut d'ailleurs adopté, ce même jour, par la Chambre, au milieu d'une agitation des plus vives.

« Depuis vingt-cinq ans, dit-il, la France lutte contre les préjugés qui, semblables à une hydre, se reproduisent à chaque nouvelle constitution, malgré les efforts de la sagesse et de la nation. »

Il reprocha au projet de constitution de proposer l'établissement d'une « aristocratie semblable à celle de Berne et mille fois plus intolérable que celle de la noblesse ». Il s'écria :

« Quoi ! la nation française, pour prix de ses sacrifices, verrait consacrer par une œuvre constitutionnelle l'exclusion de son immense majorité du droit de siéger dans la Chambre des pairs ? Est-ce pour asseoir dans les fauteuils de la pairie 100 ou 200 favoris de la Fortune, avides du pouvoir, que tant de sang a coulé et va couler encore ? Non ! cette idée révoltante ne peut fructifier dans une cour vraiment française et imbue d'idées libérales. »

Très opposé au gouvernement de Louis XVIII restauré, pour la seconde fois, le lendemain même du jour où Arpin s'exprimait en ces termes, l'ancien représentant, de retour dans son département, vécut jusqu'à sa mort loin des affaires publiques.

**ARRAING (JEAN-PIERRE D')**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Moncayolle (Basses-Pyrénées), le 29 août 1756, mort à Mauléon, le 17 mars 1833, était, au moment de la Révolution, avocat au Parlement de Paris. En 1789, le pays de Soules (en Gascogne), qui avait Mauléon pour chef-lieu, le choisit comme représentant du Tiers aux États-Généraux ; il était maire de Mauléon depuis 1786. À l'Assemblée constituante, il compta parmi les partisans de la Révolution ; son rôle, d'ailleurs, y fut modeste. Dans la séance du 4 juillet 1791, Fréteau (de Melun) ayant communiqué à ses collègues une lettre de l'ambassadeur d'Espagne qui niait que les Espagnols eussent fait, comme on le prétendait, une incursion sur le territoire français, d'Arraing prit la parole dans le même sens. Il ajouta que les Basques « qui ont eu assez d'énergie pour vivre toujours francs et libres, qui ne se sont unis à la France que pour vivre tels, sauraient défendre leur liberté et leur pays, si l'envie prenait aux Espagnols d'aller les attaquer. » Le pays de Soules étant devenu le district de Mauléon, d'Arraing en fut élu procureur-syndic. Il remplit encore, pendant la période révolutionnaire, les fonctions de président de canton, de commissaire national près le tribunal de Mauléon, puis, entre l'an V et l'an VIII, d'administrateur du département des Basses-Pyrénées. Après le 18 Brumaire, il fut nommé conseiller de pré-



fecture du même département; il occupa ce poste pendant toute la durée du premier Empire et le conserva sous la Restauration.

**ARRAS** (FRÉDÉRIC CHARLES D'), député de 1877 à 1878, né à Dunkerque (Nord), le 28 janvier 1825, mort à Dunkerque, le 25 octobre 1879. Élu, le 14 octobre 1877, député de la 1<sup>re</sup> circonscription électorale de Dunkerque avec 5,911 voix sur 10,863 votants et 14,409 inscrits contre M. Trystram, député républicain sortant, un des 363, qui n'obtint que 4,905 voix. M. d'Arras vint siéger à droite, et vota avec les conservateurs monarchiste, contre toutes les invalidations réclamées et prononcées par la majorité. L'élection de Dunkerque ayant été précisément comprise parmi ces invalidations, M. d'Arras dut se représenter devant les électeurs, le 7 juillet 1878, et il échoua, cette fois, avec 2,248 voix seulement contre l'ancien député M. Trystram, qui reconquit son siège avec 5,495 suffrages.

**ARRAZAT** (EUGÈNE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, puis député de 1878 à 1883, né à Lodève (Hérault), le 3 octobre 1820, mort à Ganges (Hérault), le 24 septembre 1883, propriétaire et avocat dans sa ville natale, conseiller général du canton de Lodève, fut élu, le 2 juillet 1871, représentant de l'Hérault par 51,863 voix sur 90,104 votants et 140,493 inscrits, en remplacement de Thiers, qui avait opté pour la Seine. Il fit partie de l'Union républicaine, et vota à l'Assemblée pour la dissolution, contre le gouvernement du 24 Mai, contre le septennat, contre la loi des maires, contre la loi sur l'enseignement supérieur (1875) et pour les lois constitutionnelles. Aux élections du 20 février 1876, de même qu'à celles du 14 octobre 1877; M. Arrazat échoua dans la circonscription de Lodève contre le candidat conservateur, M. Vitalis; il avait obtenu la première fois 7,021 voix, la seconde 7,344. Mais l'élection de M. Vitalis fut comprise dans les invalidations prononcées par la Chambre, et, le 7 juillet 1878, la candidature républicaine radicale de M. Arrazat ne se trouva plus en présence que d'une candidature républicaine conservatrice, celle de M. Leroy-Beaulieu: M. Arrazat fut élu avec 8,088 voix sur 12,612 votants et 18,454 inscrits. Il vota: pour l'amnistie, pour le retour du Parlement à Paris, pour l'article 7, pour les lois sur l'instruction, pour le rétablissement du divorce. Réélu, le 21 août 1881, par 7,281 voix sur 13,758 votants et 17,801 inscrits, contre 6,405 données à son ancien concurrent, M. Leroy-Beaulieu, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et vota souvent avec les intransigeants contre la politique opportuniste. Il fut, le 26 janvier 1882, de la majorité des 268 qui, en adoptant le dernier paragraphe de la résolution de la commission « des Trente-Trois », en faveur de la révision intégrale, détermina la retraite du ministre Gambetta. Il se prononça encore: le 4 mars 1882, pour l'amendement Jules Roche sur la mairie de Paris; le 7 mars, pour la proposition Boysset, favorable à l'abrogation du Concordat; le 29 janvier 1883, pour l'expulsion des princes.

M. Arrazat fit partie de la minorité d'extrême-gauche hostile au ministère du 22 février 1883, présidé par M. Jules Ferry, lequel eut la direction et la responsabilité de l'expédition du Tonkin. Il mourut pendant que ce ministère était au pouvoir.

**ARRIGHI** (JEAN), membre de la Convention

et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Corte (Corse), fut élu le 21 septembre 1792 député-suppléant de la Corse à la Convention nationale, et, par suite de l'exclusion du représentant Andréi, admis à prendre séance à sa place, le 1<sup>er</sup> ventôse an II. Dans la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794), il prononça un long discours en faveur des patriotes corses réfugiés sur le continent de la République et demanda « s'il ne serait pas expédient, pour faciliter de plus en plus la propagation de la langue française dans le département de la Corse et pour resserrer ainsi les liens qui l'unissent à la République, de disperser, dans les différentes écoles et établissements d'instruction publique, les enfants de ces patriotes âgés de moins de 18 ans, les autres devant être aux frontières. » Il proposa en même temps que les vrais patriotes en fuite, pour échapper à la tyrannie du « traître Paoli » et des Anglais, ne puissent être confondus avec les contre-révolutionnaires pris sur des bâtiments portant le pavillon paoliste. Le 23 vendémiaire an IV, Jean Arrighi entra au Conseil des Cinq-Cents, toujours comme représentant de la Corse; il prit peu de part aux délibérations de cette Assemblée.

**ARRIGHI** (HYACINTHE), député au Corps législatif de l'an VIII, né à Corte (Corse) le 3 mars 1748, mort à Ajaccio, le 24 février 1819, cousin-germain, par alliance, de la mère de Napoléon Bonaparte, était en 1773, avocat au Conseil supérieur de la Corse, d'où il passa dans la magistrature. A partir de 1782, on le voit successivement député des Etats de la Corse à la cour de France, procureur du roi à Vigo, juge royal à Cervione, commissaire du roi près le tribunal de la Corse, membre, puis président de l'administration centrale du département du Golo, et commissaire du Directoire exécutif près la même administration. Exilé de Corse pendant l'occupation anglaise, il entra, le 8 pluviôse an VIII, au Corps législatif comme député de la Corse, fut nommé le 19 germinal an XI préfet du département du Liamone, chevalier de la Légion d'honneur le 20 prairial an XII, et officier du même ordre le 30 juin 1811. Les deux départements corses ayant été réunis en un seul, il devint préfet de la Corse le 16 juillet 1811, et fut destitué en 1814, au retour des Bourbons. Après avoir fait partie de la junte, organisée en Corse, en 1815, à la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, il disparut de la vie politique.

**ARRIGHI** (JEAN THOMAS) de CASANOVA, duc de PADOUE, pair des Cent-Jours, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849 et sénateur du second Empire, fils de Hyacinthe Arrighi, né à Corte (Corse), le 8 mars 1778, mort à Paris, le 22 mars 1853. Admis en 1787 à l'école militaire de Rebas, près Meaux, comme élève du roi, il passa à l'Université de Pise en 1793, lors de la suppression des écoles militaires; c'est là qu'il termina son éducation. Sa parenté avec les Bonaparte aida à son avancement dans la carrière militaire: il fut successivement lieutenant dans une compagnie franche levée en Corse, adjoint aux adjudants-généraux, et secrétaire d'ambassade attaché à la personne de Joseph Bonaparte, qu'il suivit à Parme et de là à Rome. Plus tard, il prit part à l'expédition d'Égypte, fut, après la bataille des Pyramides, nommé aide de camp du général Berthier, et capitaine au combat de Salahieh, 11 août 1798. Il fit aussi toute la

campagne de Syrie, entra à Saint-Jean d'Acre avec le maréchal Lannes, et fut grièvement blessé lors du dernier assaut. Promu chef d'escadron sur le champ de bataille de Marengo, puis colonel du 1<sup>er</sup> régiment de dragons, il fit les campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, de Friedland, où il passa général de brigade, 1807. C'est alors que Napoléon le fit duc de Padoue (19 mars 1808) : il l'avait déjà nommé commandeur de la Légion d'honneur.

A la tête de son régiment des dragons de la garde, il passa en Espagne, puis en Autriche, devint général de division après Essling, se distingua particulièrement à la bataille de Wagram, ainsi que dans la campagne de Russie. Il commanda en 1813 le 3<sup>e</sup> corps de cavalerie. Et lorsque les communications avec la France furent interceptées et Leipzig menacé par les armées de la coalition, le duc de Padoue réussit à mettre pour un moment la ville à l'abri de tout danger. Mais, après les désastres qui suivirent, le 3<sup>e</sup> corps de cavalerie, extrêmement réduit, fut dissous pour augmenter l'effectif des autres régiments de l'armée. Arrighi fut alors chargé d'appuyer le maréchal Marmont dans sa retraite depuis Châlons jusqu'à Paris. A la prise de Paris (1814), il occupa, sous les ordres du duc de Raguse, les hauteurs de Belleville et de Romainville, où il eut un cheval tué sous lui. N'ayant pas sollicité de commandement après l'abdication de Napoléon, il reçut, au retour de l'île d'Elbe, la dignité de pair de France avec les fonctions de gouverneur militaire de la Corse. Il se donna surtout la tâche d'organiser les gardes nationales de l'île. Mais la seconde Restauration lui enleva à la fois son commandement et son siège de pair de France. Compris dans la liste des pros crits du 24 juillet 1815, il dut passer à l'étranger et ne fut rappelé qu'en 1820. Le gouvernement de Louis-Philippe, qui l'avait en suspicion comme bonapartiste militant, le tint à l'écart de la Chambre haute et l'admit à la retraite en 1838, comme lieutenant général, avant l'âge fixé par les ordonnances. Les élections du 13 mai 1849 à l'assemblée législative lui rouvrirent les portes du Parlement. Il fut élu en Corse, le premier sur cinq, avec 27,738 voix sur 41,078 votants et 57,685 inscrits, siégea à droite et compta parmi les partisans les plus actifs de la politique napoléonienne. Toutes les mesures de réaction votées par la majorité de l'assemblée obtinrent son assentiment. Peu de jours après le coup d'Etat, il fut récompensé de son zèle par le grand cordon de la Légion d'honneur. De plus, M. Arrighi de Padoue fit partie des premiers sénateurs nommés le 26 janvier 1852 : il mourut l'année d'après, gouverneur des Invalides.

**ARRIGHI** (ERNEST-LOUIS-HENRI-HYACINTHE) de CASANOVA, duc de PADOUÉ, sénateur du second Empire, puis député de 1876 à 1881, né à Paris, le 26 septembre 1814, mort à Paris, le 27 mars 1888, était le fils du précédent et de Rose-Zoé de Montesquieu-Fezensac, fille du comte Henri de Montesquieu-Fezensac, chambellan de Napoléon I<sup>er</sup>. Entré en 1833 à l'École polytechnique, d'où il sortit en 1835 comme officier du génie, il devint lieutenant en premier au 3<sup>e</sup> régiment de cette arme, puis donna sa démission en 1839. Dès lors il fut tenu, comme son père, éloigné des fonctions publiques par la monarchie de Juillet. Très attaché à la famille Bonaparte, il n'aborda la scène politique qu'après l'avènement de Louis Napoléon à la Présidence. Il fut, en

1849, nommé préfet de Seine-et-Oise, et prêta, comme tel, tout son concours au coup d'Etat de Décembre 1851. Il appartenait notamment aux « commissions mixtes » de son département. Il passa de là au Conseil d'Etat, où il resta jusqu'en juin 1853. Promu alors sénateur, peu de temps avant la mort du duc de Padoue, son père, il fut un des porte-paroles attitrés du gouvernement impérial, et fit plusieurs fois partie de la commission de l'Adresse. Vice-secrétaire du Sénat en 1856, secrétaire en 1857, il fut nommé ministre de l'Intérieur en mai 1859 : il occupait ce poste au moment de la guerre d'Italie. Il adressa alors aux préfets une circulaire où il affirmait « son dévouement sans réserve à la dynastie ». Il ajoutait que cette dynastie était « la clef de voûte de l'édifice social », et recommandait aux préfets de s'attacher à prévenir et à dissiper les « préoccupations » que pourrait faire naître le départ de l'Empereur. Il contresigna les bulletins et les correspondances officielles de la campagne, ainsi que les décret d'amnistie du 15 août suivant, et fit remise des avertissements donnés aux journaux. Aux mois de novembre, il abandonna son portefeuille à M. Billault, pour raisons de santé, et reçut, comme compensation, la Grand-Croix de la Légion d'honneur. A partir de ce moment, il continua de siéger au Sénat jusqu'au 4 septembre, qui le rendit à la vie privée. Retire dans le département de Seine-et-Oise, où il était conseiller général, il devint un des membres les plus militants du Comité de l'Appel au peuple. Le gouvernement du 24 Mai le nomma maire de la commune de Courson-Launay. Il était en fonctions lorsqu'il alla haranguer, le 16 mars 1874, à Chislehurst, le Prince impérial, au nom des fidèles du parti ; il fut, de ce chef, suspendu par le préfet de Seine-et-Oise, M. Limbourg. Après avoir vainement essayé, à deux reprises, de se faire élire à l'Assemblée nationale dans Seine-et-Oise, — la première fois il avait échoué avec 45,900 voix contre M. Senard, républicain conservateur, la seconde fois contre M. Valentin, — il se retourna vers les électeurs de la Corse, et le 20 février 1876, il fut élu député de l'arrondissement de Calvi, comme conservateur bonapartiste : il avait réuni 2,535 voix sur 4,848 votants et 6,498 inscrits ; ses deux concurrents étaient MM. Savelli (1,306 voix) et Graziani (989). Il siégea au groupe de l'appel au peuple, s'associa à l'acte du Seize-Mai, et soutint, avec la minorité, le ministère du duc de Broglie. Aux élections du 14 octobre 1877, la même circonscription le réélut à la Chambre par 3,429 voix sur 4,737 votants et 6,548 inscrits : il s'était présenté en même temps dans Seine-et-Oise où il avait été battu par M. Carrey, un des 363. Dans la législature de 1877-1881, le duc de Padoue vota contre les divers ministères de gauche qui furent appelés aux affaires ; il se prononça *contre* l'amnistie, *contre* le retour du Parlement à Paris, *contre* l'article 7, *contre* l'application des lois existantes aux congrégations non-autorisées, *contre* le rétablissement du divorce, etc. Un assez grave incident fut soulevé à son sujet en juin 1880 devant la Chambre des députés : accusé d'avoir profité d'une double inscription de domicile pour voter deux fois, à Paris et à Rambouillet, il fut l'objet d'une demande de poursuites que l'Assemblée accorda. Mais le duc de Padoue bénéficia de l'amnistie du 14 juillet, et l'affaire n'eut pas de suites. Il mourut l'année suivante.